

Département de la Haute-Vienne

❖ *Commune de DOMPS*

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

| | |
|--------------------|-------------|
| <i>en exercice</i> | <i>: 10</i> |
| <i>présents</i> | <i>: 7</i> |
| <i>représentés</i> | <i>: 0</i> |
| <i>votants</i> | <i>: 6</i> |
| <i>Pour</i> | <i>: 6</i> |
| <i>Contre</i> | <i>: 0</i> |
| <i>Abstentions</i> | <i>: 0</i> |

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept octobre deux mil vingt cinq à 20h00, suivant convocation en date du trente septembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard, Mr CHARIAL Nicolas.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mr BREUX Sylvain, Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge.

Délibération 2025/044 du 7 octobre 2025

Cession d'un bail à ferme dans le cadre familial – accord de principe

Madame le Maire a reçu le courrier de le 07/10/25 l'informant de sa décision de céder à son petit-fils le bail rural conclu le 23 avril 1997 et à effet du 1^{er} novembre 1996 concernant les parcelles suivantes :

- Section B parcelles 231, 118, 117, 186 en partie
- Section C parcelles 248, 245, 510

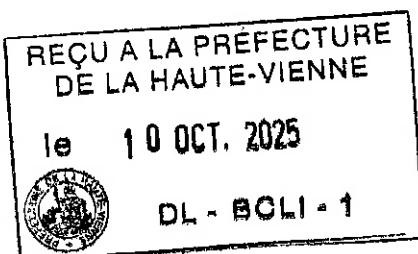
Le tout pour une superficie totale de 11 ha 96 a 10 ca.

Il convient, à la suite de la décision prise par le Conseil Municipal, de répondre à de la décision par courrier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

:

- De donner son accord sur la cession du bail à ferme dans le cadre familial
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de cession de bail à ferme dans le cadre familial.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette opération.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 7 octobre 2025
Le Maire

